

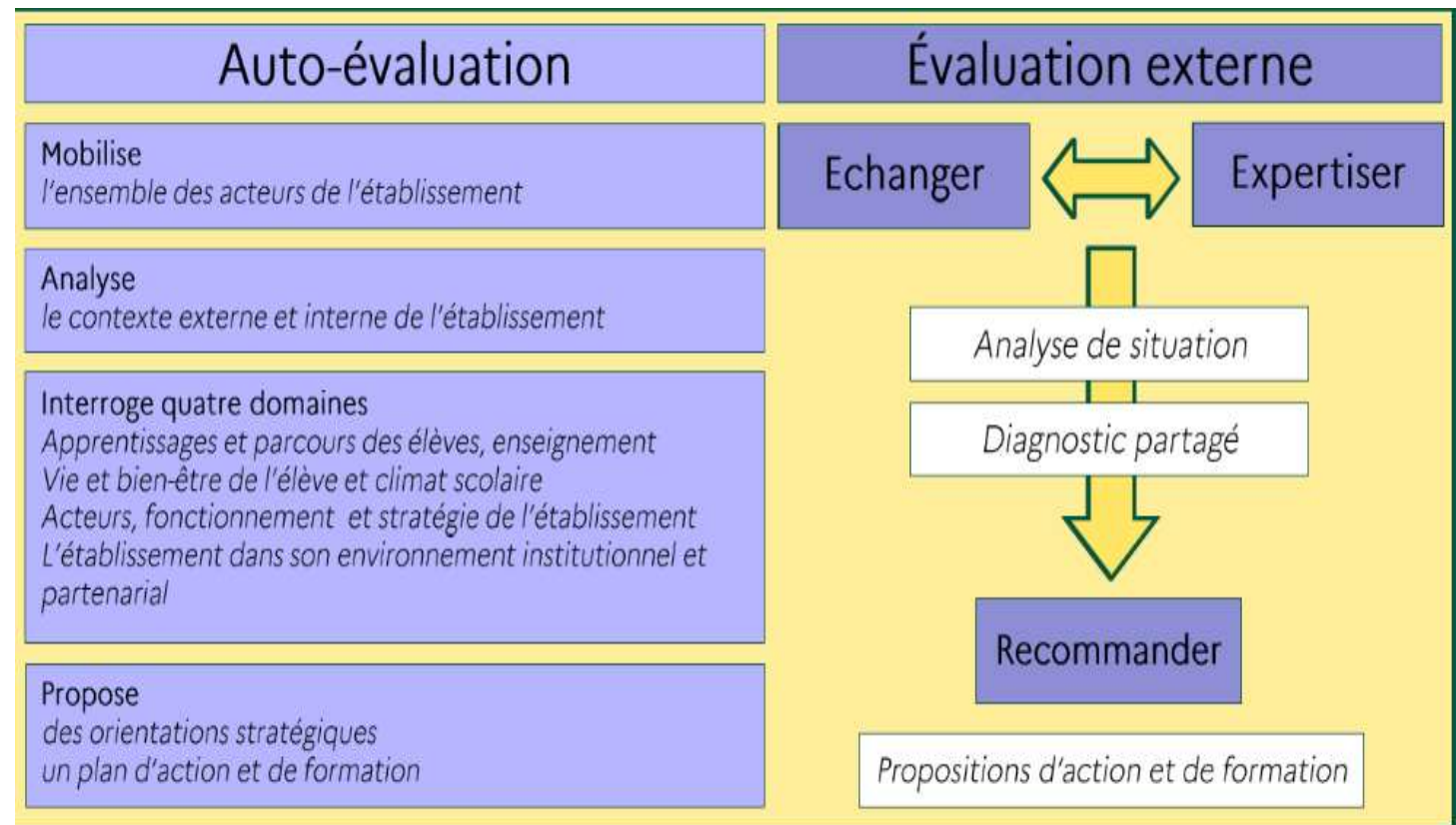
# Evaluation de l'établissement

Collège Jeanne Cluzel – 03390 Montmarault

## Cadre légal et finalité

- Loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance. Il s'agit d'une évaluation globale et collective de l'action pédagogique de l'établissement au regard de sa marge d'autonomie.
- Améliorer pour l'ensemble de la communauté éducative et pour les élèves les conditions de réussite.

# Le processus d'évaluation



# L'auto-évaluation

- **Equipe de direction**
- **Personnels** : Enseignants
  - AED- Territoriaux – Administratifs
  - Sociaux et de santé
- **Usagers** : Elèves – Parents



**Comité de pilotage**  
groupes de travail sur les 4 domaines

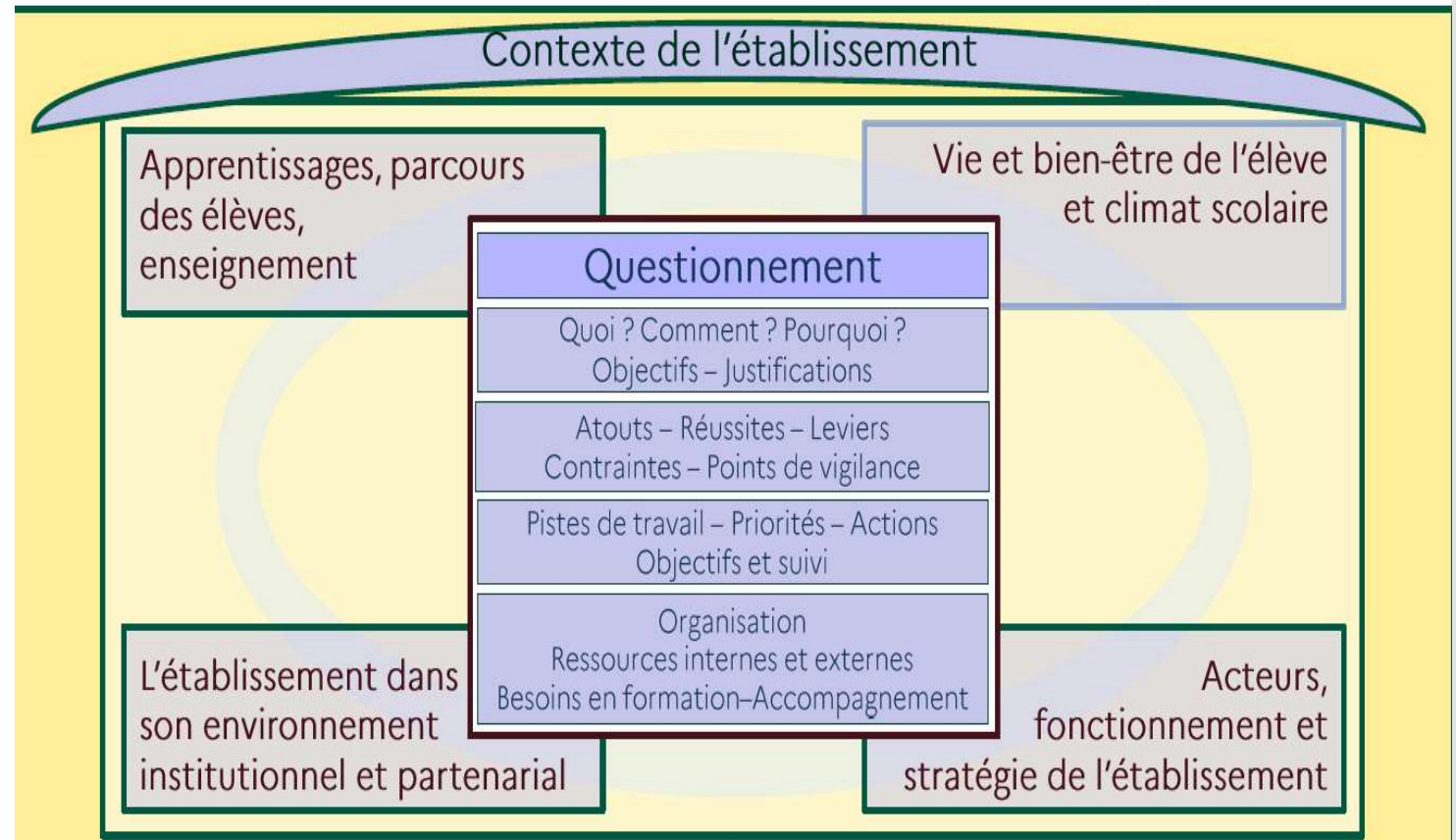


- Aides et ressources**
- Données établissement
  - Questionnaires



- Questions évaluatives**
- Actions – Justifications – Impacts
  - Atouts – Réussites – Progrès
  - Pistes – Priorités – Objectifs
  - Organisation – Besoins – Formation

# Le collège appréhendé dans sa globalité



# Le rapport d'auto- évaluation

Il comprend :

Une **brève description de la méthode** d'auto-évaluation définie par l'établissement et les différents groupes de travail

Une **synthèse des analyses et réflexions** relatives aux **quatre grands domaines**

Les **points supplémentaires** que l'établissement souhaite évoquer

Une **synthèse générale d'appréciation** sur l'établissement qui identifie ses **points forts et ses réussites**, ses **points d'amélioration**

Les **orientations stratégiques qu'il préconise**, assorties d'un **plan d'actions opérationnelles** (avec indicateurs et calendrier) et d'un **plan de formation** des acteurs de l'établissement

Une appréciation générale sur le processus d'auto-évaluation.

Le rapport est **présenté au conseil d'administration** pour information.

Le rapport d'auto-évaluation constitue l'une des pièces du **dossier d'évaluation de l'établissement**. Il est remis aux autorités académiques et diocésaines et à la collectivité de rattachement.

# L'évaluation externe

Une équipe mixte de 2 à 4 évaluateurs externes préalablement formés, dont un coordonnateur.

Les étapes de l'évaluation externe :

- **Préparation** de la mission à partir des documents fournis, de l'état de l'établissement et du rapport d'auto-évaluation
- **Visite** dans l'établissement
- **Rédaction** du rapport d'évaluation externe **provisoire puis définitif**, après **échange** à l'occasion de la **restitution** dans l'établissement

**Durée de l'évaluation externe en établissement** : entre un et trois jours.

# Calendrier

- **A partir du lundi 7/11 et jusqu'au vendredi 16/12** : Distribution des questionnaires version papier par les PP aux élèves – via ENT aux personnels et aux parents (avec information sur le carnet de correspondance) – version papier aux agents – début dépouillement
- **Mardi 3/01**: Fin de réception des questionnaires
- **Du mardi 3/01 au vendredi 6/01** : Dépouillement – les représentants des parents d'élèves au CA peuvent y participer s'ils le souhaitent.
- **Lundi 23 /01** : présentation du rapport rédigé au CA. Finalisation pour envoi (avant le 20/02)
- **Mois de mars / avril** : Evaluation externe

# Rapport d'auto- évaluation (1)

A remettre au coordonnateur de l'équipe d'évaluateurs externes

(Vague 1 avant le 14/10/22 ; vague 2 avant le 09/12/22 ; vague 3 avant le 20/02/23)

TRAME - Rapport rédigé entre 6 à 8 pages

## 1. Présentation générale de l'établissement, de ses caractéristiques et son contexte

*Identifier en quelques lignes les éléments suivants :*

- *Situation géographique de l'établissement (zone rurale, urbaine), situation sociale, économique et culturelle de la population (facultative, uniquement si données connues), transports... ;*

- *Histoire de l'établissement ;*

- *Profils sociologiques des élèves, recrutement, statuts du public en LP ou LEGT, structure, ULIS, SEGPA, UP2A, DGH, caractéristiques du corps enseignant, carte scolaire, carte des langues, locaux (internat...).*

## 2. Méthode retenue pour l'auto-évaluation

*Description concise du calendrier et de la démarche.*

# Rapport d'auto- évaluation (2)

## 3. Vision diagnostique portée sur les quatre grands domaines

*Évaluer l'établissement en fonction de son contexte (externe et interne) et eu égard aux besoins des élèves : forces/réussites, contraintes/points de vigilance et objectifs/points d'amélioration, concernant les quatre domaines de l'évaluation. Au-delà de l'état des lieux, se poser des questions suivantes peut aider les établissements à problématiser leur situation : Où en sommes-nous ? Comment le savons-nous ? Comment en sommes-nous-là ? Quels sont les besoins et les attentes ? Comment y répondre au mieux ?*

- les apprentissages et les parcours des élèves, l'enseignement ;
- la vie et le bien-être de l'élève, le climat scolaire ;
- les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'établissement ;
- l'établissement dans son environnement institutionnel et partenarial.

## 4. Vision stratégique pour les cinq prochaines années

- Orientations stratégiques préconisées, dans le cadre de l'autonomie de l'établissement ;
- Actions et modalités de suivi de ces actions (indicateurs, calendrier...);
- Besoins d'accompagnement et de formation.